Fortis Luxembourg Finance
émet de nouvelles obligations à 5 ans en NOK

FLASH INVEST
Janvier 2010

Document promotionnel

BNP PARIBAS FORTIS | La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire

- 5 ans
- Couronne norvégienne (NOK)
- Remboursement à 100% de la valeur nominale en NOK à l'échéance
- Coupon annuel de 4,50% (brut)
- Profil neutre à agressif
- Précompte mobilier de 15%

Fortis Luxembourg Finance émet de nouvelles obligations libellées en couronne norvégienne (NOK) et offrant un coupon annuel de 4,50% (brut) pendant 5 ans. Sur base du prix d'émission de 101,885%, le rendement actuariel en NOK est de 4,076% (brut).

La couronne norvégienne (NOK)

La Norvège dispose d'un atout incontestable: la richesse de son sous-sol. Les exportations de pétrole et de gaz dopent la croissance économique, assurent une belle source de recettes récurrentes et permettent un excédent du compte courant. La majeure partie de ces revenus alimente par ailleurs le fonds de pension norvégien, qui est devenu l'un des plus importants du monde. Grâce à cette discipline budgétaire, la Norvège est donc bien préparée aux coûts croissants du vieillissement de sa population.

Couronne norvégienne (NOK)
Emis en NOK, cet emprunt est donc soumis au risque de change. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en euro inférieur ou supérieur au montant en euro initialement investi.

Une flexibilité optimale tant sur le plan monétaire que sur le plan fiscal, combinée aux solides recettes pétrolières et gazières, a permis de tempérer fortement la récession en Norvège. Le gouvernement a soutenu son économie en investissant massivement dans les travaux d'infrastructure, les technologies pour la préservation de l'environnement et le secteur des soins de santé. Résultat: le pays a renoué avec une croissance positive dès le deuxième trimestre 2009 et le marché de l'emploi est, lui aussi, sorti de la crise sans trop de dommages.

La Banque centrale norvégienne croit en tout cas dur comme en fer en une reprise durable de l'économie. Pour preuve, elle a déjà relevé deux fois son taux directeur pour le porter à 1,75%. Cet avantage de taux croissant par rapport à la zone euro devrait continuer à soutenir la couronne norvégienne dans les prochains mois.

Conclusion

La couronne norvégienne constitue, selon nous, une diversification intéressante dans un portefeuille bien équilibré. Non seulement les taux offerts en Norvège sont plus élevés, mais la devise présente également un potentiel de change attrayant.
(Source: BNP Paribas Fortis)

Courbe des taux norvégiens et de ceux de la zone euro au 25.01.2010

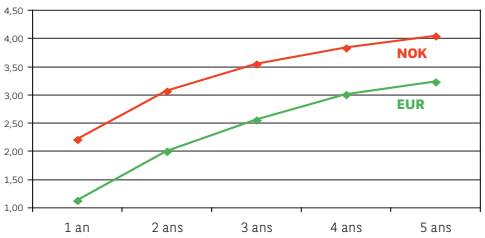

Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre de l'**offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus (voir au verso).

La période de souscription court du 27 janvier à 9h au 11 février 2010 à 16h.
Une clôture anticipée est toutefois possible en cas de modification des conditions de marché ou de sursouscription.

Votre banque est toujours à portée de la main. Pour en savoir plus ou pour souscrire:

- aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**
- via **Phone banking** (au 02 433 40 32)
- via **PC banking** et sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

Principales caractéristiques de cette émission

Description

Emetteur: Fortis Luxembourg Finance SA, filiale de Fortis Banque SA.
Garant: Fortis Banque SA.
Rating de l'Emetteur: Moody's: A1 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une obligation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres
- Valeur nominale: 10.000 NOK.
- Montant de l'émission: minimum 200 millions NOK.
- Code ISIN: XS0483224415 - Série 624.
- Titres non subordonnés, scripturalisés représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, notamment le risque de liquidité).

Devise

Couronne norvégienne (NOK).
Emis en NOK, cet emprunt est donc soumis au risque de change. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en euro inférieur ou supérieur au montant en euro initialement investi.

Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **neutre à agressif**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur"). Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

Durée

Date d'émission et de paiement: 16 février 2010.

Echéance: 16 février 2015, ce qui correspond à une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: 100% de la valeur nominale en NOK à l'échéance.

Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 4,50% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 16 février de chaque année et pour la première fois le 16 février 2011.
- Le rendement actuariel brut en NOK sur prix d'émission s'élève donc à 4,076%.

Frais

Prix d'émission: 101,885% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

Conservation des obligations en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).

Risque

Outre le risque de perte sur la devise décrit ci-dessus, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance en cas de défaut de l'émetteur et du garant. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.
Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir ci-après) et à considérer la décision d'investir dans les obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Mifid" dans Infos complémentaires).

Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2009 et les Final Terms datées du 25 janvier 2010 (ensemble le "Prospectus") sont disponibles aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, auprès du Service Clients au 02 433 40 32 ou sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours"). Un résumé en français du prospectus de base est également disponible.

Ce document est une information à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.

01.2010 - Editeur responsable: Fr. Peene - Fortis Banque SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702